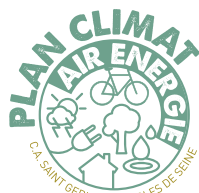


Saint Germain
Boucles de Seine

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

SYNTHÈSE

UN CAP, DES OBJECTIFS, UN PLAN D'ACTION



Saint Germain
bouclesdeseine
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



- 4 **Avant-propos**
- 6 **Comprendre ce qu'est un Plan Climat**
Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial ?
Qu'est-ce que cela implique pour notre territoire ?
Nos atouts et les défis à relever
- 12 **Accompagner et réussir la transition :
notre plan d'action**
5 axes d'intervention sur notre territoire :
 - 14 **Axe 1** : Favoriser la mobilisation générale
 - 16 **Axe 2** : Préserver et valoriser nos ressources environnementales
 - 20 **Axe 3** : Développer une économie locale et durable
 - 23 **Axe 4** : Faciliter les déplacements
avec des pratiques sobres et décarbonées
 - 27 **Axe 5** : Favoriser la résilience des bâtiments,
des espaces publics et des aménagements
- 30 **Accélérer et renforcer nos actions**
Premier état d'avancement du plan d'action
- 32 **Pour aller plus loin**
- 34 **Glossaire**
Retrouvez dans le glossaire tous les mots qui sont soulignés dans cette édition

Avant-propos

« UN PLAN CLIMAT POUR RELEVER LE DÉFI CLIMATIQUE ET TENIR LE PARI D'UNE EXCEPTIONNELLE QUALITÉ DE VIE »

L'été 2022, en France, a été marqué par des vagues de chaleur à répétition, une sécheresse et des feux de forêt. En dépit des mesures pour le climat existantes depuis plusieurs années et quelles que soient celles à venir pour les renforcer, le dérèglement climatique est à l'œuvre. La modification des grands équilibres naturels, dont la hausse des températures de l'air et des océans, est responsable d'importantes perturbations naturelles, aux conséquences immédiates, telles que la survenue d'événements climatiques extrêmes mais aussi progressives, l'effondrement de la biodiversité, la fonte des glaces et l'élévation du niveau de la mer. Cela génère de plus en plus de sinistres et affecte la santé humaine. En 2022, la crise énergétique marquera également les mémoires.

En effet, à la flambée du prix des énergies causée par la reprise économique post-Covid, se sont ajoutées des tensions internationales sur l'approvisionnement en énergies fossiles, affectant fortement l'Europe du fait de sa dépendance au gaz russe qui compose près du quart de son mix énergétique.

C'est dans ce contexte que s'achève l'élaboration du Plan Climat de l'Agglomération. Cette démarche a été conduite dans un esprit de responsabilité, afin d'agir efficacement pour assurer le rôle de coordinateur de la transition énergétique que le législateur a confié aux intercommunalités pour prévenir au mieux les risques climatiques et s'y adapter. Cette feuille de route pour la transition écologique de notre territoire est le fruit d'un travail collaboratif entre les élus et les services des villes et de l'Agglomération, associant nos partenaires, et enrichi de la consultation du public qui s'est tenue à l'été 2021. Celle-ci a réuni plus de 1 000 participants. Conçu dans une approche pragmatique, le Plan Climat s'attache à prendre appui sur les atouts de notre territoire et à concentrer les efforts à fournir sur les champs d'intervention les plus susceptibles de réduire significativement notre impact environnemental.

Ainsi, au-delà de l'amplification d'actions déjà engagées et qui vont, de longue date, dans le sens d'une plus grande responsabilité environnementale, comme c'est le cas en matière de compétences déchets et mobilités, le Plan Climat vise particulièrement à :

- **Préparer l'avenir énergétique du territoire** en misant à la fois sur la sobriété et l'efficacité énergétiques ainsi que sur le développement d'énergies renouvelables dans l'optique de concilier l'atteinte des objectifs environnementaux avec la préservation du pouvoir d'achat des ménages et la soutenabilité du budget des communes ;
- **Préserver et adapter nos paysages historiques et emblématiques** – les forêts, la Seine, les espaces agricoles de la plaine – afin de continuer à bénéficier de leurs multiples services environnementaux s'agissant de séquestration carbone, de rafraîchissement ou encore de leur qualité de réservoir de biodiversité ;
- **Expérimenter et accélérer le développement de nouvelles pratiques participant à l'avènement d'une gestion durable des ressources**, telle que l'économie circulaire et de la fonctionnalité, mais aussi **concourant à la préservation de la biodiversité ou encore contribuant à l'adaptation aux effets du changement climatique**. Ces pratiques supposent de transformer profondément la façon dont on conçoit et on gère la ville.

Outre la nécessaire contribution aux objectifs nationaux permettant à la France de respecter ses engagements, il s'agit, dans le même esprit que celui qui a guidé la réalisation du Projet de Territoire, de **cultiver l'exceptionnelle qualité de vie sur notre territoire**. En effet, mettre en œuvre des solutions pour le climat produit de nombreux autres effets positifs. Ainsi, se déplacer différemment, en délaissant de temps à autre la voiture pour le vélo, se chauffer mieux en remplaçant sa chaudière fioul par un système de chauffage plus performant ou encore transformer son alimentation en consommant davantage de produits locaux et de saison, sont autant d'actions ayant à la fois, un impact immédiat sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air et des bénéfices de long terme pour notre bien-être et notre santé. Pensée encore pour être un véritable outil de travail, cette première édition du Plan Climat a vocation à s'enrichir et à monter en puissance au fur et à mesure de sa mise en œuvre avec l'appui d'un comité de suivi et de nos partenaires.

Pierre FOND

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE



Nous portons l'exigence d'une «Agglo responsable», avec une démarche d'économie circulaire limitant la consommation des matières et des ressources pour les activités du territoire.

Jean-Yves PERROT

MAIRE DE MARLY-LE-ROI
5^e VICE-PRÉSIDENT
ENVIRONNEMENT
ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE,
CHARGÉ DE L'ÉLABORATION
DU PLAN CLIMAT



Prendre soin de nos forêts et espaces naturels, véritables poumons verts, est une priorité pour notre «Agglo nature».

Daniel CORNALBA

MAIRE DE L'ÉTANG-LA-VILLE
1^{er} CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
DÉLÉGUÉ NATURE EN VILLE
ET PROTECTION DES FORÊTS



La santé environnementale est au cœur de notre action avec des initiatives fortes pour développer la qualité de vie de notre «Agglo attractive».

Dominique LAFON

MAIRE DE MAREIL-MARLY
2^e CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
DÉLÉGUÉ VEILLE ET COORDINATION
SANITAIRE

COMPRENDRE CE QU'EST UN PLAN CLIMAT

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ?



C'EST UN **PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET UN OUTIL DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE, STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE.**

IL CONCERNE LES 6 PROCHAINES ANNÉES TOUT EN S'INSCRIVANT DANS UNE STRATÉGIE À HORIZON 2050.

Un document obligatoire

C'est une obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants depuis la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015. Il s'agit de contribuer à l'atteinte par la France des objectifs* suivants, codifiés à l'article L100-4 du code de l'énergie.

/// Il poursuit deux finalités

- › L'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergies ;
- › L'adaptation aux effets du changement climatique, c'est-à-dire le développement de la capacité du territoire à faire face aux risques climatiques.



Les objectifs chiffrés de la France

D'ICI 2030

- 40 %

d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990

D'ICI 2050

- 83 %

(division au moins par 6)
des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 et neutralité carbone

- 20 %

de consommation énergétique finale par rapport à 2012, avec une part de 33 % au moins d'énergies renouvelables

- 50 %

de consommation énergétique finale par rapport à 2012



* Lire la stratégie française pour le climat : page 32, section POUR ALLER PLUS LOIN

Un document structuré

Élaboré selon une procédure spécifique requérant, notamment, la sollicitation de l'avis du préfet de Région, du président du Conseil régional et de l'Autorité environnementale, ainsi que la consultation du public, il comporte les pièces réglementaires suivantes :

- **un diagnostic** qui vise à faire l'état des lieux de l'existant ;
- **un rapport de stratégie** qui détermine les enjeux et fixe les objectifs souhaitables et atteignables en fonction des potentialités du territoire ;
- **un plan d'action**, comprenant un plan d'action distinct pour la qualité de l'air*, qui définit les actions à mettre en œuvre et précise les moyens et les publics concernés ;
- **un rapport d'évaluation environnementale et stratégique** ainsi que son résumé non technique qui mesure l'impact du Plan Climat,
- **le bilan des émissions de gaz à effet de serre.**

Un document évolutif

Le Plan Climat est évalué tous les 3 ans, afin de mesurer les effets de politiques publiques contre le changement climatique et d'aider les décideurs à en accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts, dans une démarche d'amélioration continue.



Nous en sommes ici !

Les temps forts de l'élaboration de notre Plan Climat

PRINTEMPS 2021

Lancement de la démarche et mise à jour du diagnostic

JUIN 2021

2 ateliers avec les partenaires sur les enjeux et la définition des orientations en lien avec le Projet de Territoire

JUILLET 2021

1^{er} séminaire des élus communautaires

ÉTÉ 2021

Consultation du public sur la base d'un questionnaire, plus de 1000 participants

NOVEMBRE 2021

Atelier avec les partenaires sur la définition du plan d'action

MAI 2022

2^e séminaire des élus communautaires

ÉTÉ 2022

Réalisation du plan d'action sur la qualité de l'air à la demande des services de l'État

FÉVRIER-AVRIL 2023

Consultation publique

MAI 2023

Adoption du PCAET au Conseil communautaire

ET DEMAIN, SUR LA PÉRIODE 2023-2029

Mise en œuvre du Plan Climat

Qu'est-ce que cela implique pour notre territoire ?



Les objectifs chiffrés dans notre Agglo*

D'ICI 2050

- 79 %

d'émissions de
gaz à effet de serre
par rapport à 2015

- 56 %

de consommation
énergétique
par rapport à 2015

+ 38 %

de production
locale d'énergies
par rapport à 2017

/// Des initiatives concrètes à mettre en œuvre et à coordonner

Pour faire advenir les transitions vers plus de durabilité et réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique et à ses effets :

- en cherchant à provoquer et à accompagner les changements de comportements collectifs et individuels ;
- en misant sur la consolidation des forces du territoire, telles que la séquestration du carbone permise par les forêts ;
- en visant à activer les leviers susceptibles de réduire le plus significativement possible notre impact sur l'environnement, tels que le développement des énergies renouvelables.

Pour la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine, les objectifs fixés à horizon 2050 se caractérisent notamment par :

- ➔ **une forte ambition en matière de rénovation énergétique** de l'habitat et des bâtiments d'activités avec le défi de réussir à « changer d'échelle » pour passer de quelques centaines de logements rénovés par an à plusieurs milliers ;
- ➔ **un report modal suffisamment significatif de l'usage individuel de la voiture** vers les modes actifs (20 %), les transports en commun et le covoiturage (30 %) ;
- ➔ **une importante substitution des énergies fossiles** (100 % du fioul domestique et fioul utilisé par les industriels, 100 % des véhicules à moteur thermique vers des motorisations diversifiées s'agissant du transport de personnes et 80 % pour le transport de marchandises) ;
- ➔ **une sensibilisation « tous azimuts »** vers l'ensemble des acteurs du territoire pour informer sur les enjeux et favoriser les pratiques vertueuses.



* Comment sont traduits les objectifs nationaux à l'échelon local : page 33, section POUR ALLER PLUS LOIN

La consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire (données 2015)

CONSUMMATION ÉNERGÉTIQUE

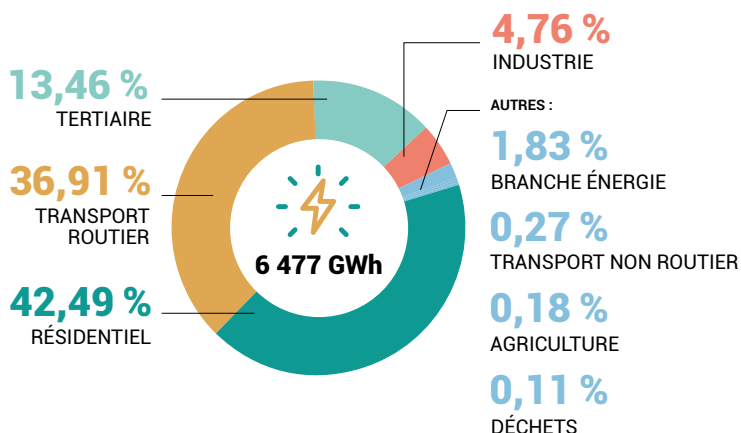
6 500 GWH/AN

soit 19,37 MWh/habitant/an

→ Une consommation énergétique sensiblement inférieure aux moyennes régionale (25 MWh/habitant/an) et nationale (24,2 MWh/habitant/an)

→ Principaux postes consommateurs d'énergie :

- 1) le secteur résidentiel
- 2) le transport routier
- 3) le secteur tertiaire



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

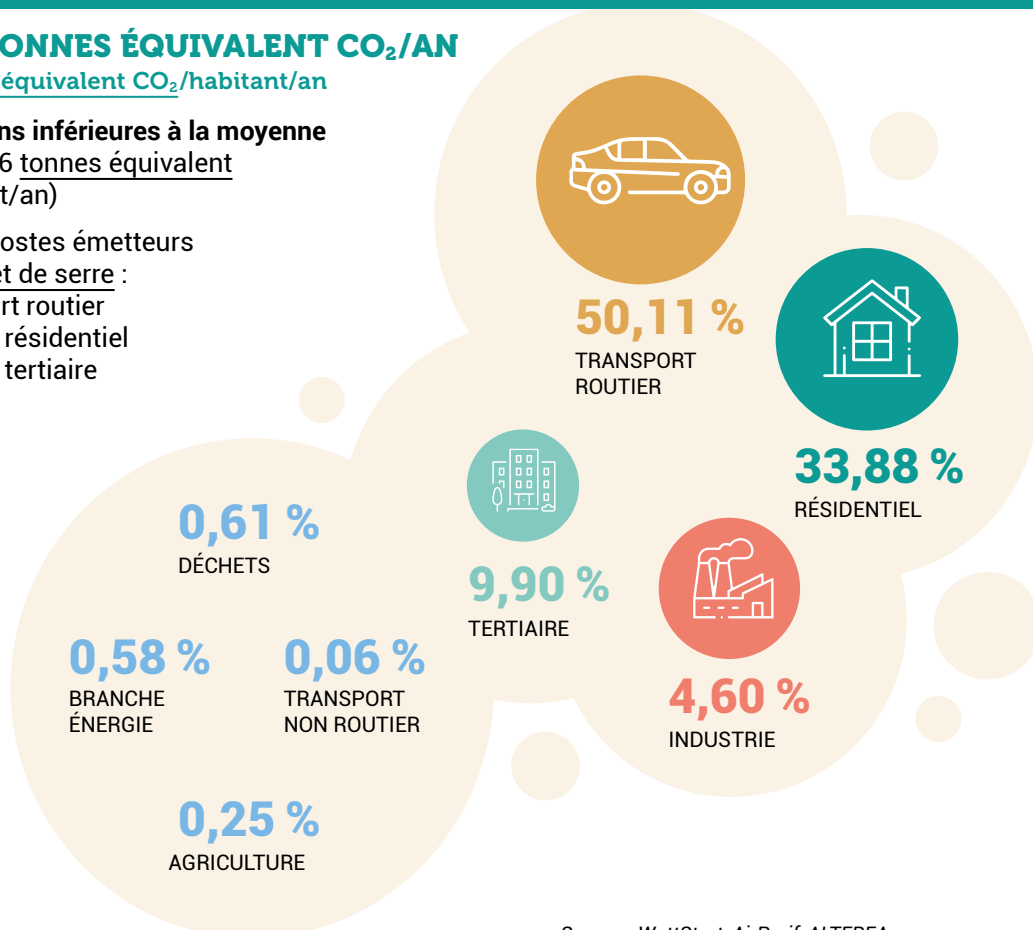
1 467 389 TONNES ÉQUIVALENT CO₂/AN

soit 4,4 tonnes équivalent CO₂/habitant/an

→ Des émissions inférieures à la moyenne nationale (6,6 tonnes équivalent CO₂/habitant/an)

→ Principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre :

- 1) le transport routier
- 2) le secteur résidentiel
- 3) le secteur tertiaire



Source : WattStrat, AirParif, ALTEREA

Nos atouts et les défis à relever

/// Des atouts

essentiellement liés

à la nature et au

végétal exceptionnels

- › Les forêts (35 % de la superficie du territoire)
- › La Seine et ses zones humides
- › Les espaces agricoles
- › Le patrimoine arboré en ville

/// Les défis à relever

Une consommation d'énergie importante et dominée par les énergies fossiles (70 %) génératrices de gaz à effet de serre

- › L'usage massif de la voiture individuelle (les transports représentent plus de 50 % des émissions de GES du territoire)
- › Un parc de logements et de bâtiments d'activité ancien et énergivore (le logement représente 34 % des émissions de GES du territoire)

Des pollutions qui impactent

- › La qualité de l'eau avec un état écologique des eaux entre moyen et médiocre
- › La qualité de l'air et la santé

Des risques déjà existants et accrus avec le changement climatique

- › Inondation
- › Îlots de chaleur urbain et vagues de chaleur

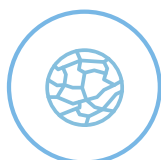
Principaux aléas climatiques, enjeux et risques sur notre territoire



Augmentation de la fréquence et de l'intensité de fortes précipitations



RISQUE D'INONDATIONS



Accentuation du phénomène de retrait/gonflement des argiles



RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAINS LIÉS AUX CAVITÉS SOUTERRAINES



Forte hausse du nombre d'épisodes caniculaires et dégradation de la qualité de l'air et développement de l'effet d'îlot de chaleur urbain



RISQUE DE SURMORTALITÉ



Augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse



RISQUE DE BAISSSE DE LA DISPONIBILITÉ EN EAU ET AMPLIFICATION DU RISQUE D'INCENDIE SUR LES ESPACES FORESTIERS

ACCOMPAGNER ET RÉUSSIR LA TRANSITION : NOTRE PLAN D'ACTION

5 axes d'intervention
sur notre territoire



Axe 1 : Favoriser la mobilisation générale

Faire de l'administration de la CASGBS
une administration écoresponsable exemplaire

Faciliter l'implication de tous les citoyens,
des associations et des acteurs du territoire



Axe 2 : Préserver et valoriser nos ressources environnementales

Miser sur une agriculture de proximité et en adapter les pratiques

Protéger la forêt, accompagner son adaptation
et en faire un facteur de résilience

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques
et prévenir les risques par une gestion proactive

Développer une approche globale en matière de biodiversité



Axe 3 : Développer une économie locale et durable

Accroître la production d'énergies renouvelables (EnR) locales

Développer l'économie circulaire et de la fonctionnalité

Réduire et valoriser nos déchets



Axe 4 : Faciliter les déplacements avec des pratiques sobres et décarbonées

Renforcer l'usage des transports en commun

Renforcer les liaisons entre les communes
en proposant une offre alternative aux transports carbonés

Développer l'usage des modes actifs

Accompagner le déploiement des motorisations propres



Axe 5 : Favoriser la résilience des bâtiments, des espaces publics et des aménagements

Promouvoir un aménagement durable et favoriser l'éco-conception des espaces
publics pour faire face aux risques naturels, climatiques et sanitaires

Agir pour éco-rénover l'habitat et assurer la pérennité
des constructions nouvelles

Favoriser l'éco-rénovation des bâtiments publics et d'activités



AXE 1 : FAVORISER LA MOBILISATION GÉNÉRALE

Faire de l'administration de la CASGBS une administration écoresponsable exemplaire

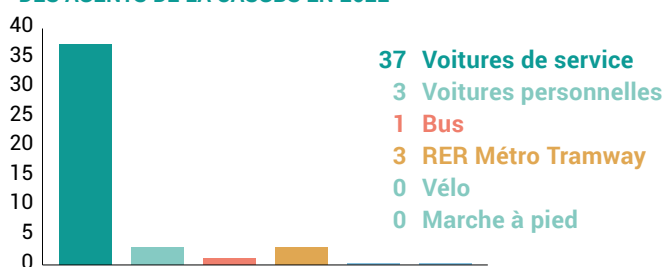
ÉTAT DES LIEUX

Une Communauté d'agglomération récemment constituée et ainsi plus agile pour traduire les priorités de la transition écologique et énergétique dans l'ensemble de ses politiques et activités.

Née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion de la CA de la Boucle de la Seine avec la CA Saint-Germain Seine et Forêts, la Communauté de communes de Maisons-Mesnil et la commune de Bezons.

Un usage de la voiture individuelle majoritaire pour les déplacements domicile-travail (53 %) et professionnels (84 %) des agents.

MODES DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL DES AGENTS DE LA CASGBS EN 2022



LES LEVIERS D'ACTION

- ✓ **Mettre en place un budget vert** permettant d'identifier les dépenses de l'Agglomération favorables et/ou défavorables au climat.
- ✓ **Mener à bien un plan de réduction des déchets de l'Agglomération** reposant sur la gestion optimisée des déchets organiques et l'allongement de la durée de vie des produits.
- ✓ **Mettre en œuvre un plan de mobilité administration** incitant les agents à opter pour les mobilités douces dans leurs déplacements domicile-travail et leurs trajets professionnels avec la mise en place d'un forfait mobilité douce, le déploiement d'une flotte de vélos électriques, l'aménagement d'un parking vélos sécurisé au siège de l'Agglomération.
- ✓ **Rendre les achats publics exemplaires** en étudiant notamment la mise en place d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).
- ✓ **Agir pour un numérique responsable** au travers d'une stratégie de réduction des volumes de données stockées avec, dans un premier temps, des initiatives de sensibilisation des agents aux bonnes pratiques ainsi que la rationalisation des serveurs.
- ✓ **Faciliter les partages d'expérience au sein de l'Agglomération et entre communes**, en commissions thématiques ou lors d'ateliers de bonnes pratiques.



Faciliter l'implication de tous les citoyens, des associations et des acteurs du territoire

ÉTAT DES LIEUX

Un tissu associatif au service de la transition écologique, actif et désireux de contribuer :

- Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Seine / Saint-Germain-en-Laye (CADEB) ;
- Association des amis de la forêt de Saint-Germain-en-Laye et de Marly ;
- Association du Chemin de Ronde ;
- Carrillons pour la transition écologique ;
- Collectif vélo SGBS ;
- Forum et Projets pour le Développement Durable ;
- Green'Houilles ;
- Maisons-Laffitte Développement Durable (MLDD) ;
- Etc.

Quelques plans de mobilité chez des employeurs majeurs du territoire :

- 1 plan inter-entreprises sur le campus de Bezons comprenant Atos, Dell EMC et Worldline ;
- 1 plan mis en place par EDF ;
- 1 plan mis en œuvre au Centre Hospitalier intercommunal Poissy-Saint-Germain-en-Laye.

Un jeune public important, moteur dans la diffusion des pratiques écoresponsables :

20 % de la population de la CASGBS est âgée de moins de 15 ans (donnée 2015, INSEE).

LES LEVIERS D'ACTION

✓ Allouer une part du budget d'investissement de l'Agglomération à la mobilisation sur les enjeux environnementaux : formation des élus et des agents, sensibilisation du public.

✓ Animer un réseau d'acteurs du territoire pour démultiplier les forces via :

- L'organisation, avec les associations partenaires, d'événements tels que : Semaine européenne de réduction des déchets, Semaine de la mobilité, Semaines de l'Éco-Rénov' ;
- La création d'un événement annuel dédié à la mise en œuvre du Plan Climat ;
- La valorisation des initiatives locales et des bonnes pratiques menées dans les communes ;
- La sensibilisation des entreprises à l'élaboration de plans de mobilité promouvant les modes actifs dans les déplacements domicile-travail.

✓ Sensibiliser le jeune public, de l'école primaire au lycée, via des interventions sur des thématiques prioritaires telles que la réduction des déchets, les écogestes ou encore la préservation de la biodiversité.



Miser sur une agriculture de proximité et en adapter les pratiques

ÉTAT DES LIEUX

- **Un patrimoine agricole remarquable, né du maraîchage.**
 - 10 % du territoire recouverts d'espaces agricoles ;
 - 250 ha de cultures sur la plaine de Montesson à cheval sur Carrières-sur-Seine, Montesson et Sartrouville.
- **Des mesures déjà engagées en faveur des sols pour la protection de leur vocation agricole.**
 - 3 Zones Agricoles Protégées.
- **Un secteur aujourd'hui très consommateur d'énergie carbonée et émetteur de polluants atmosphériques.**
 - 96 % de l'énergie consommée par le secteur agricole d'origine fossile ;
 - 2,5 t/an de particules fines ;
 - 3,5 t/an d'oxydes d'azote (NOx).
- **Des espaces apportant des services écosystémiques majeurs :**
 - Puits de carbone ;
 - Réservoir de biodiversité.
- **Une dynamique naissante autour de pratiques agricoles innovantes** (bioponie, etc.).

LES LEVIERS D'ACTION

- ✓ **Pérenniser le foncier et l'activité agricoles** en consolidant les périmètres de protection (ZAP, PRIF) ainsi qu'en poursuivant et amplifiant les actions de suivi des exploitants agricoles et de transition agroécologique en lien avec nos partenaires (Chambre d'agriculture, association Plaine d'avenir 78).
- ✓ **Mettre en valeur et sécuriser les lisières agricoles avec les agriculteurs** pour recréer des corridors écologiques favorables à la biodiversité avec l'aménagement de cheminements, de noues et de linéaires de haies végétales rendant inaccessibles les champs.
- ✓ **Organiser des états généraux de l'agriculture locale** pour échanger sur les nouveaux enjeux de revalorisation de friches agricoles et d'adaptation des pratiques (AB, diversification, nouvelles filières) ainsi que pour porter une réflexion commune sur la création d'une pépinière dédiée aux projets agricoles, sylvicoles et agroalimentaires de demain.
- ✓ **Agir en faveur du développement des circuits courts** à travers le Projet Alimentaire Territorial (PAT) en associant les acteurs de la grande distribution comme les commerces et marchés de centre-ville, mais aussi en valorisant les initiatives existantes de magasins de producteurs locaux et en encourageant la création de nouveaux points de vente directe.
- ✓ **Rendre des espaces à l'agriculture urbaine et périurbaine** tels que les parcelles non exploitées dans les communes ou des friches : en faire des jardins partagés ou des projets d'agriculture urbaine expérimentale (site de Champerché à Sartrouville avec sa culture hors sol dans un ancien parking souterrain).



Protéger la forêt, accompagner son adaptation et en faire un facteur de résilience

ÉTAT DES LIEUX

- **Un couvert forestier exceptionnel** d'ampleur remarquable si près de la métropole parisienne.
 - 4 350 ha soit plus de 35 % de la superficie du territoire.
- **Un engagement pour préserver ce patrimoine naturel d'exception et maintenir sa surface.**
 - Forêt de Saint Germain : classement en Forêt de protection obtenu ;
 - Forêt de Marly : demande de classement en forêt de protection.
- **Des services écosystémiques majeurs.**
 - 21 726 teqCO₂ (tonne équivalent CO₂) séquestrés par an soit 40 % de la séquestration carbone sur le territoire ;
 - 3 Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) témoins d'une biodiversité remarquable ;
 - Une filière forêt-bois nationale permettant de compenser 20 % des émissions de gaz à effet de serre françaises.
- **Des milieux fragilisés.**
 - **Par la maladie de l'encre** affaiblissant le potentiel de séquestration carbone ;
 - **Par le dérèglement climatique** : perturbation de la croissance des arbres et risque incendie accru.

LES LEVIERS D'ACTION

- ✓ **Obtenir le classement en forêt de protection pour la forêt de Marly** afin de sécuriser l'ensemble de ce massif forestier.
- ✓ **Élaborer une convention d'objectifs et de moyens avec l'ONF** établissant une stratégie de préservation accrue de nos forêts pour relever les défis du changement climatique et préserver la biodiversité tout en assurant un cadre accueillant, propre et sécurisé aux promeneurs.
- ✓ **Prévenir et nettoyer les déchets dans nos forêts** en organisant des événements tels que les opérations « forêts propres » et « grand nettoyage de printemps », mais aussi en installant des pièges photographiques pour lutter contre les dépôts sauvages.
- ✓ **Accompagner l'adaptation des milieux forestiers face au changement climatique** en diversifiant les essences et en intégrant des espèces plus résistantes, sur le modèle des forêts mosaïques et des îlots d'avenir.



Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et prévenir les risques par une gestion proactive

ÉTAT DES LIEUX

Une eau en quantité suffisante.

- Par rapport aux usages : 1 million de m³ prélevé (principaux captages : Croissy-sur-Seine, Maisons-Laffitte, Saint-Germain-en-Laye) ;
- La Seine représente 3 % de la superficie de notre territoire.

Une eau de qualité dégradée.

- Un état écologique et chimique des cours d'eau jugé moyen à médiocre ;
- Des nappes souterraines vulnérables aux pollutions issues de l'industrie, de l'agriculture et des activités domestiques ;
- Des eaux pluviales polluées en milieu urbain ruisselant vers la Seine ;
- Une vigilance à maintenir sur l'assainissement avec la station d'épuration Seine Aval pouvant mener à la dégradation de la ressource en eau.

Des fonctions écosystémiques menacées par l'artificialisation des berges de la Seine :

Absorption des débordements des cours d'eau / Réservoir de biodiversité / Stockage du carbone.

Des risques amplifiés par le dérèglement climatique.

- Avec les pluies de plus en plus fréquentes et intenses :
 - > Inondation par débordement et remontée des nappes souterraines.
 - > Stagnation de grandes étendues d'eau.
 - > Mouvements de terrain en raison des cavités souterraines.
- Avec les épisodes de sécheresse et de canicule plus nombreux et plus intenses :
 - > Recul de l'approvisionnement en eau.

12 communes dotées d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

LES LEVIERS D'ACTION

✓ **Organiser des états généraux de la Seine** pour renforcer les connaissances sur le fleuve et trouver des solutions de dépollution, sur le modèle d'un hackathon associant les établissements d'enseignement supérieur, des opérateurs d'eau et des start-ups.

✓ **Sensibiliser les citoyens** avec des opérations de nettoyage « Berges Saines » deux fois par an et une signalétique « Ici commence la Seine » au niveau des bouches d'égout pour prévenir la pollution du fleuve.

✓ **Sauvegarder les Zones naturelles d'expansion des crues de la Seine** à l'aide d'un diagnostic de l'aménagement et de la renaturation des berges accompagné de préconisations pour mieux prévenir le risque inondation : digues, maintien de zones humides, mares filtrantes ou de rétention.

✓ **Se doter d'un schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales urbaines** afin de définir les moyens d'agir pour une meilleure gestion de l'eau et pour anticiper les situations de crise.

✓ **Adopter un mode de gestion durable des eaux de pluie en favorisant l'infiltration** à l'aide de solutions telles que les noues paysagères ou les mares filtrantes et l'intégrer dans les politiques d'aménagement.

✓ **Développer les usages de récupération de l'eau de pluie par les communes et les particuliers** en suivant la logique adoptée pour la distribution de composteurs individuels et collectifs.



Développer une approche globale en matière de biodiversité

ÉTAT DES LIEUX

Des réservoirs de biodiversité reconnus et protégés.

10 fois plus d'espaces verts dans l'Agglomération que dans la Métropole du Grand Paris.

8 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique)

- Étang du Corra dans la forêt de Saint Germain ;
- Petit marais en forêt de Marly près de la gare de l'Étang-la-Ville ;
- Parc agricole et plans d'eau d'Achères ;
- Ancien hippodrome de la Croix Dauphine dans la forêt de Saint Germain ;
- Pelouse du champ de tir à Saint-Germain-en-Laye ;
- Usine des eaux du Pecq-Croissy ;
- Les prés du Marais au Mesnil-le-Roi ;
- Étang de l'Épinoche à Montesson.

5 ENS (Espaces Naturels Sensibles)

- Un statut assurant la protection de ces milieux ;
- Présence d'espèces remarquables tels que les canards, les tritons crêtés et les libellules.

Des milieux propices au développement des continuités écologiques :

forêts domaniales, milieux humides, espaces agricoles, espaces de nature ordinaire (friches, cimetières...), patrimoine arboré en ville.

Une pression des activités humaines forte en Île-de-France.

12 M d'habitants pour 2 % du territoire national.

LES LEVIERS D'ACTION

- ✓ **Réaliser un Atlas de la biodiversité pour renforcer notre connaissance de la biodiversité** à l'aide de données naturalistes compilées et associer les habitants au recensement des espèces.

- ✓ **Sensibiliser sur la biodiversité** via des événements en lien avec la préservation des milieux naturels (« Forêts propres », « Berges Saines ») et une signalétique pédagogique en ville sur la biodiversité.

- ✓ **Développer la gestion écologique des espaces verts** en pérennisant et en généralisant les pratiques d'entretien alternatif du « zéro phyto », du retour au sol de la matière (broyage, paillage) et encourager les initiatives telles que l'éco-pâturage.

- ✓ **Développer les espaces naturels et végétalisés en milieu urbain** avec la plantation de micro-forêts et contribuer au développement d'une ceinture verte francilienne pour favoriser les continuités écologiques.

- ✓ **Mener à bien des projets de renaturation et de dépollution** tels que la réouverture des rus du territoire (ru de Buzot, ru de l'Étang), la dépollution du terrain du SIAAP ou encore l'aménagement des mares filtrantes notamment aux abords des forêts.

- ✓ **Lutter contre l'apparition et le développement des espèces invasives** à l'aide de méthodes environnementales telles que l'installation de nids à mésanges pour lutter contre la chenille processionnaire.

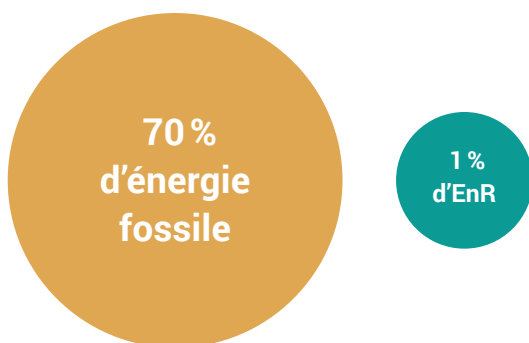
- ✓ **Favoriser les insectes pollinisateurs** en s'appuyant sur le plan national pollinisateur : impliquer la société, soutenir la filière agricole, protéger les pollinisateurs lors d'utilisation de produits phytosanitaires.



Accroître la production d'énergies renouvelables (EnR) locales

ÉTAT DES LIEUX

Un mix énergétique à dominante fossile.



Un fort potentiel de production d'EnR.

- Présence sur le territoire de la nappe de l'Albien à Saint-Germain-en-Laye qui permet de récupérer la chaleur de l'eau et d'augmenter de 50 à 80 % la part d'énergies renouvelables dans le réseau de chauffage urbain ;
- 3 réseaux de chaleur existants ;
- Un potentiel de production d'électricité au moyen de l'énergie solaire 412 GWh ;
- Un potentiel de production d'énergie au moyen de la géothermie de 250 GWh ;
- Un potentiel de production d'énergie au moyen de la méthanisation de 76 GWh.

LES LEVIERS D'ACTION

✓ **Réaliser une étude de potentiel en énergies renouvelables et de récupération** pour développer les EnR de manière pertinente et efficiente. Il s'agira de mener une analyse fine des gisements et des opportunités de développement des énergies renouvelables du territoire pour identifier les priorités d'action. Cette réflexion inclura la récupération de chaleur fatale dégagée par les flux d'assainissement et les data centers ainsi que la géothermie. Les résultats de cette étude seront partagés avec les communes et le public pour permettre une meilleure progression du développement des énergies renouvelables sur le territoire en veillant à rappeler que l'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas.

✓ **Soutenir les projets de production locale d'énergies renouvelables**

- En coordonnant des partenaires pour développer les réseaux de chaleur de Carrières-sur-Seine, de Chatou, de Saint-Germain-en-Laye et d'Argenteuil-Bezons ;
- En accompagnant les villes dans leurs projets à l'instar du parc photovoltaïque de 10 ha de Carrières-sur-Seine/Houilles ;
- En s'appuyant sur les partenaires institutionnels clés tels que les syndicats d'énergie du territoire.



Développer l'économie circulaire et de fonctionnalité

ÉTAT DES LIEUX

Un tissu entrepreneurial dynamique et diversifié.

- 22 800 entreprises.

Un écosystème de lieux d'innovation porteurs de projets à impact :

- Centre International de Recherche Sur l'Eau et l'Environnement (CIRSEE) ;
- Veolia Recherche & Innovation à Maisons-Laffitte ;
- EDF Lab à Chatou ;
- Galileo à Saint-Germain-en-Laye ;
- Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) au Vésinet ;
- iXcampus à Saint-Germain-en-Laye ;
- CY Open Design Lab, laboratoire d'intelligence artificielle d'Atos à Bezons ;
- Le Quai des Possibles à Saint-Germain-en-Laye ;
- Pépinières d'entreprises de Bezons, Louveciennes et Montesson.

LES LEVIERS D'ACTION

✓ Sensibiliser aux pratiques de réemploi et à la réparation, encourager le développement de l'économie circulaire

à commencer par la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dans lequel un axe est dédié au réemploi.

Plus largement, il s'agira d'informer et sensibiliser aux démarches de réemploi et de mettre en relation les professionnels afin de s'inspirer mutuellement, de favoriser des partenariats (rencontres de l'économie circulaire) et de mettre en visibilité les solutions locales et concrètes.

✓ Identifier les gisements potentiels de réemploi pour renforcer les filières et les circuits locaux.

✓ Valoriser les déchets du bâtiment du Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Indes à Sartrouville

pour favoriser le réemploi des composants après la déconstruction sélective et créer de l'activité. Ce projet pourrait servir d'expérimentation pour une démarche plus globale de réemploi de matériaux du BTP à l'échelle de l'Agglomération.

✓ Mobiliser la commande publique en accroissant la part d'achats de l'Agglomération issus de l'économie circulaire.



Réduire et valoriser nos déchets

ÉTAT DES LIEUX

Une production de déchets en baisse mais toujours significative.

142 900 tonnes en 2017 soit 400 kg/hab/an : plus importante dans l'Agglomération qu'en Île-de-France.

Ordures ménagères : 251 kg/hab/an (donnée 2020).

59 % du tonnage total des déchets ménagers et assimilés.

47 % des émissions du secteur des déchets.

28 % de déchets putrescibles.

Diminution de 3,5 % des ordures ménagères entre 2011 et 2016.

Un gisement pour la production d'énergie renouvelable.

- Une partie de la chaleur fatale générée par l'incinération des ordures ménagères est récupérée et valorisée dans le réseau de chaleur urbain de Carrières-Chatou.

Les biodéchets dont le tri à la source sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024, peuvent produire du biogaz via la méthanisation.

Un maillage d'infrastructures pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

- 2 déchetteries ;

- 1 centre de valorisation des déchets.

Des habitants engagés dans le compostage.

- 8 311 composteurs individuels distribués ;

- 88 résidences équipées en composteurs partagés pour 5 816 foyers.

LES LEVIERS D'ACTION

✓ **Renforcer l'information, la formation et la sensibilisation sur les déchets et leurs impacts** à travers une campagne globale ciblant les habitants, les élus et les commerçants pour lutter contre les plastiques à usage unique, et mettre en place une stratégie zéro déchet dans les écoles.

✓ **Créer une nouvelle déchetterie intercommunale** dans le secteur Ouest de Saint-Germain-en-Laye et la mettre en réseau avec celles déjà existantes, afin d'offrir un service de qualité et de proximité aux habitants et y prévoir une zone de réemploi. Mise en service prévue en 2023.

✓ **Lutter contre les dépôts sauvages** avec, en amont, la valorisation des déchets du BTP (bâtiment et travaux publics) (caractéristiques des décharges sauvages) et, en aval, la pose de pièges photographiques. Le devenir des gravats pourrait être intégré dans les cahiers des charges des marchés publics.

✓ **Expérimenter le tri à la source des biodéchets** rendu obligatoire au 1^{er} janvier 2024, en proposant des points de regroupement des bacs pour compostage mécanique ou micro-méthanisation pour les communes souhaitant participer à l'expérimentation.

✓ **Réaliser un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** pour réduire la production de déchets, optimiser les coûts, responsabiliser les usagers, améliorer les performances de tri et valoriser les déchets.

✓ **Amplifier la pratique du compostage** notamment à travers le développement d'un site de compostage de quartier par ville.

✓ **Étudier l'opportunité d'une redevance incitative à la réduction des déchets** afin d'encourager et de valoriser les pratiques responsables.



Renforcer l'usage des transports en commun

ÉTAT DES LIEUX

Des transports en commun consommant et émettant peu.

- Une consommation annuelle de 17,2 GWh/an (donnée 2015) ;
- 4 % des consommations énergétiques du secteur des transports ;
- 4 % des émissions de GES du secteur des transports.

Un territoire bien desservi : RER A, lignes L et J, tram T13 et T2 et bus.

- 16 gares et stations dont 5 gares qui représentent près de 70 % de la fréquentation totale : Houilles/Carrières, Pont de Bezons, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Saint-Germain-en-Laye.

Des transports en commun sous-utilisés avec seulement 19 % de part modale.

LES LEVIERS D'ACTION

✓ Réaménager des pôles gares attractifs dans les communes de Marly-le-Roi, Maisons-Laffitte, Sartrouville, Houilles, Saint-Germain-en-Laye en poursuivant les objectifs visant à :

- Améliorer l'intermodalité et l'accessibilité tous modes ;
- Requalifier les espaces pour offrir plus de places aux modes doux ;
- Créer un nouvel espace public en continuité avec l'existant ;
- Sécuriser, conforter et accompagner la pratique cyclable ;
- Améliorer la qualité de service et sa lisibilité.

✓ Améliorer la performance de l'offre de transport en commun avec le développement de voies de bus dédiées pour réduire les temps de parcours, le déploiement de transports à la demande pour desservir des zones peu denses ou encore la restructuration de l'offre et le report modal pour désengorger les lignes saturées.

✓ Accompagner les entreprises dans la mise en place de leur plan mobilité en les incitant par exemple à financer au-delà des 50 % de remboursement du titre de transport prévu par la Région.



Renforcer les liaisons entre les communes en proposant une offre alternative aux transports carbonés

ÉTAT DES LIEUX

- **Un secteur des transports émetteur et énergivore.**
 - 1^{er} poste d'émission de GES ;
 - 1^{er} poste émetteur d'oxyde d'azote et de particules fines ;
 - 2^e poste de consommation d'énergie.
- **Un territoire très urbain** présentant une densité moyenne de 3 000 hab/km², nettement supérieure aux moyennes régionale et nationale.
- **Une desserte routière très satisfaisante.**
 - Intégralité des communes reliée à 13 départementales et à 3 nationales ;
 - Flux de circulation majeur par voie routière.
- **La voiture individuelle plébiscitée pour les déplacements domicile-travail.**
 - 51 % des habitants se rendent sur leur lieu de travail en voiture contre 17 % avec les transports en commun.
- **Des communes globalement bien reliées à Paris mais pas assez entre elles.**
- **Un réseau de bus plutôt dense** permettant de créer des opportunités d'intermodalité.

LES LEVIERS D'ACTION

- ✓ **Renforcer l'offre de bus** le soir, le week-end, en zones blanches et vers les axes de transports structurants pour consolider le maillage des transports à l'intérieur du territoire.
Des navettes électriques ont déjà été acquises pour expérimenter de nouvelles lignes dans les centres-villes.
- ✓ **Expérimenter de nouvelles solutions à la demande et en libre-service** afin de faciliter les trajets de courte distance et d'offrir une nouvelle alternative à la voiture.
Une flotte de vélos et de trottinettes électriques a été déployée à l'été 2022 en réponse à une demande grandissante. Le développement d'une offre de transport à la demande est proposé pour les zones peu denses et moins bien desservies.
- ✓ **Expérimenter des solutions de covoiturage et d'autopartage** électrifiées à 100 % avec l'aide d'opérateurs spécialisés, notamment au travers des opérations immobilières ou en location longue durée.
- ✓ **Expérimenter des solutions logistiques pour le dernier kilomètre** telles que le vélo cargo dans les cœurs de villes les plus denses afin de les désencombrer des camions volumineux et polluants.
- ✓ **Expérimenter le transport fluvial pour le transport de personnes et le tourisme** comme les navettes et/ou taxis fluviaux.



Développer l'usage des modes actifs

ÉTAT DES LIEUX

Un secteur des transports émetteur et énergivore.

- 1^{er} poste d'émission de GES ;
- 1^{er} poste émetteur d'oxyde d'azote et de particules fines ;
- 2^e poste de consommation d'énergie.

Une pratique du vélo encore peu répandue avec seulement 3,6 % de part modale.

Une pratique de la marche largement répandue avec 33,8 % de part modale.

Un réseau cyclable relativement dense marqué par des discontinuités et des contraintes géographiques.

- 148,3 km de voies aménagées ;
- Contraintes : Coteaux de la Seine ; Zones de franchissement du fleuve et des infrastructures liées au transport routier et ferroviaire.

Des services d'abris sécurisés : plus de 900 places pour vélo, à proximité des gares.

LES LEVIERS D'ACTION

✓ Déployer le Plan Vélo pour 80 km de réseau cyclable structurant à l'horizon 2026 visant à :

- Proposer des itinéraires plus courts, plus rapides et plus sécurisés ;
- Améliorer les franchissements de Seine et d'infrastructures routières ;
- Faciliter les déplacements des cyclistes ;
- Se repérer aisément.

✓ Développer les services vélo tels que les stationnements sécurisés ou les stations de réparation et de gonflage. Des événements de sensibilisation et des ateliers de remise en selle et de réparation favoriseront aussi la pratique du vélo.

✓ Encourager la pratique de la marche en mettant la sécurité des piétons au cœur des réflexions de tous les projets d'aménagement d'espace public. Il s'agira aussi de faire vivre les cœurs de ville à travers le développement des sentes et des zones piétonnes ainsi que l'expérimentation de solutions pour les commerces et services aux habitants telles que des boutiques éphémères, susceptibles de générer des flux piétons, ou encore en expérimentant le ramassage scolaire pédestre.



Accompagner le déploiement des motorisations propres

ÉTAT DES LIEUX

- **Un réseau routier majeur assurant une très bonne desserte routière :**
 - A14, A13 au sud, A86 à l'est ;
 - 25 % de trafic de transit ;
 - Effets bénéfiques de la ZFE de la Métropole du Grand Paris.
- **Un secteur des transports émetteur et énergivore.**
 - 1^{er} poste d'émission de GES ;
 - 1^{er} poste émetteur d'oxyde d'azote et de particules fines ;
 - 2^e poste de consommation d'énergie.
- **Un mix énergétique du transport routier à 90 % d'origine fossile** (diesel 60 %, essence 30 %) **provoquant 96 % des émissions de GES du secteur des transports.**
- **Des alternatives telles que le biocarburant et l'électricité peu développées.**
 - 8,9 % de la consommation du secteur routier ;
 - 3 % des émissions de GES du secteur.
- **Une exposition importante au bruit routier** avec un seuil dépassé sur l'ensemble du territoire en journée.
- **Un déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) en retard** avec seulement 1 point de charge pour 18 véhicules électriques.

LES LEVIERS D'ACTION

- ✓ **Déployer une flotte de bus et des véhicules de collecte de déchets plus propres**
Île-de-France Mobilités, avec le soutien de l'Agglo, a déployé une flotte de 30 bus électriques et 12 hybrides sur le réseau Argenteuil Boucles de Seine. Dans le cadre de la construction de nouveaux dépôts de bus à Chambourcy et Montesson avec un approvisionnement en carburant plus propre, c'est l'ensemble de la flotte de bus circulant sur le territoire qui devra progressivement être remplacé. Concernant les véhicules de collecte, 80 % roulent au GNV au 1^{er} janvier 2023.
- ✓ **Accompagner le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de stations multi-énergies** en lien avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF), le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY 78) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise (SDEVO) pour assurer la cohérence du déploiement des infrastructures de recharge sur le territoire de l'Agglomération. Il s'agira par ailleurs d'accompagner les copropriétés désireuses de déployer des bornes au sein de leurs parkings.



Promouvoir un aménagement durable et favoriser l'éco-conception des espaces publics pour faire face aux risques naturels, climatiques et sanitaires

ÉTAT DES LIEUX

- **Un territoire fortement urbanisé** avec 42 % de la surface artificialisée.
 - Forte exposition au phénomène d'îlot de chaleur urbain avec des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents.
- **Un territoire doté de nombreux espaces verts.**
 - 10 fois plus que dans la Métropole du Grand Paris.
- **Un territoire exposé au risque d'inondation** avec plus de 50 % des arrêtés de catastrophes naturelles liés à ce risque de 1986 à 2015.
- **Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)** adopté par les 12 communes riveraines de la Seine.

LES LEVIERS D'ACTION

- ✓ **Développer un observatoire du foncier** au service de l'action pour sanctuariser des espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi que pour maîtriser l'expansion urbaine.
- ✓ **Développer les espaces verts et désimperméabiliser les sols dans les zones urbaines pour lutter contre les îlots de chaleur urbains**, prioritairement pour les communes les plus artificialisées en déficit d'espaces verts.
Des actions de végétalisation telles que la plantation de micro-forêts urbaines, l'établissement de cours d'école oasis ou encore l'élaboration d'une charte de l'arbre sont autant de moyens de rafraîchir les villes.
- ✓ **Se doter d'un référentiel d'aménagement durable** dans un but de sensibilisation, de formation et d'élaboration d'outils à destination des agents des collectivités pour favoriser un développement urbain maîtrisé et la végétalisation des villes.
- ✓ **Adapter l'éclairage public aux enjeux environnementaux** à travers l'efficacité (passage aux LED) et la sobriété (reconnexion de l'éclairage aux besoins des usagers sans nuire à la sécurité) pour réduire les consommations et la facture mais aussi réduire la pollution lumineuse impactant la biodiversité nocturne.
- ✓ **Mettre en œuvre un plan d'actions santé en lien avec l'environnement** visant à développer des actions de sensibilisation et de formation coordonnées entre toutes les communes sur l'état de l'environnement et les gestes à adopter pour la santé humaine et celle des écosystèmes.
Il s'agira par ailleurs de contrôler la qualité de l'air sur le territoire qui impacte directement la santé.
- ✓ **Réaliser un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** sur la base des cartes de Bruitparif dont l'Agglomération est adhérente depuis 2019.



Agir pour éco-rénover l'habitat et assurer la pérennité des constructions nouvelles

ÉTAT DES LIEUX

- **Un secteur du logement énergivore et polluant.**
 - 1^{er} poste de consommation d'énergie ;
 - 2^e poste d'émission de GES.
- **Un parc de logements anciens et énergivores** avec plus de 17 % des logements construits avant 1919 et 18 % construits après 1990 (64 % des logements construits entre 1946 et 1990).
- **Une médiocre performance énergétique des logements en général.**
- **Des projets à impacts positifs** tels que l'écoquartier du Bel Air à Saint-Germain-en-Laye.
- **Un potentiel fort de raccordement des logements à des gisements d'énergie renouvelable** avec déjà 3 réseaux de chaleur existants.
- **Une tendance à la hausse des prix de l'énergie.**

LES LEVIERS D'ACTION

- ✓ **Définir et mettre en œuvre un plan d'actions de rénovation énergétique** pour proposer une offre de service s'adaptant aux évolutions législatives et un accompagnement adapté aux propriétaires privés. Un observatoire de l'habitat permettra de cibler et de prioriser les besoins d'accompagnement.
- ✓ **Intégrer une charte promoteurs et un volet construction durable dans le référentiel de l'aménagement durable** pour favoriser la pérennité des constructions, prévenir l'habitat dégradé et atteindre une haute performance environnementale des constructions avec un confort toutes saisons. Il s'agira aussi de développer l'usage du bois dans la construction pour sa capacité de séquestration carbone.
- ✓ **Favoriser le raccordement des logements aux réseaux de chaleur et en systématiser la démarche pour les constructions neuves** à travers la communication de France Chaleur Urbaine auprès des particuliers et la coordination des partenaires à l'échelle de l'Agglomération. L'enjeu est d'améliorer le taux de raccordement mais aussi de créer de nouveaux réseaux de chaleur.



Favoriser l'éco-rénovation des bâtiments publics et d'activités

ÉTAT DES LIEUX

- Des dépenses énergétiques qui pèsent sur le budget de fonctionnement des communes (2 à 4 %) avec des prix de l'énergie en augmentation.
- Un parc tertiaire ancien et énergivore avec 78 % des surfaces construites avant 2005.
- Une obligation réglementaire de diminution des consommations dans les bâtiments tertiaires :
- Objectifs - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050.
- Un secteur tertiaire énergivore :
- 3^e rang de l'ensemble des bâtiments en termes de consommation d'énergie et d'émission de GES.

LES LEVIERS D'ACTION

✓ Accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics

pour réduire les consommations d'énergie en alliant efficacité énergétique et sobriété.

Des économies d'énergie pourront être faites à moyen terme avec le développement des énergies renouvelables locales, moins dépendantes des fluctuations du marché de l'énergie. Une étude stratégique et opérationnelle est à mener pour répondre à ces enjeux de réduction des consommations et de développement des énergies locales.

✓ Accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments d'activités

mais aussi de développement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments d'activités représentant un gisement important pour cette source d'énergie renouvelable.

Un volet « bâtiments tertiaires et d'activités » sera intégré dans le référentiel d'aménagement durable d'activité pour veiller à l'implication de tous les acteurs du territoire dans le développement soutenable du territoire.

ACCÉLÉRER
ET RENFORCER
NOS ACTIONS

Premier état d'avancement du plan d'action

LÉGENDE				
ACTION EN COURS				
ACTION PROGRAMMÉE				
ACTION À PROGRAMMER				
AXE 1 FAVORISER LA MOBILISATION GÉNÉRALE	AXE 2 PRÉSERVER ET VALORISER NOS RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES	AXE 3 DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE LOCALE ET DURABLE	AXE 4 FACILITER LES DÉPLACEMENTS AVEC DES PRATIQUES SOBRES ET DÉCARBONÉES	AXE 5 FAVORISER LA RÉSILIENCE DES BATIMENTS, DES ESPACES PUBLICS ET DES AMÉNAGEMENTS
AXE 1.1 DEVENIR UNE ADMINISTRATION ÉCORESPONSABLE EXEMPLAIRE	AXE 2.1 MISER SUR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ ET EN ADAPTER LES PRATIQUES	AXE 3.1 ACCROÎTRE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES	AXE 4.1 RENFORCER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN	AXE 5.1 PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS
AXE 1.2 FACILITER L'IMPLICATION DE TOUS	AXE 2.2 PROTÉGER LA FORÊT, L'ADAPTER ET EN FAIRE UN FACTEUR DE RÉSILIENCE PRATIQUE	AXE 3.2 DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA FONCTIONNALITÉ	AXE 4.2 RENFORCER LES LIAISONS ENTRE LES COMMUNES EN PROPOSANT UNE OFFRE ALTERNATIVE AUX TRANSPORTS CARBONÉS	AXE 5.2 AGIR POUR ÉCO-RÉNOVER L'HABITAT ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DE CONSTRUCTIONS NOUVELLES
	AXE 2.3 PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR LES RISQUES	AXE 3.3 RÉDUIRE ET VALORISER NOS DÉCHETS	AXE 4.3 DÉVELOPPER L'USAGE DES MODES ACTIFS	AXE 5.3 FAVORISER L'ÉCO-RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS ET D'ACTIVITÉS
	AXE 2.4 DÉVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ, PRÉVENIR LES RISQUES		AXE 4.4 ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DES MOTORISATIONS PROPRES	

Pour certaines actions déjà engagées, par exemple la réduction et la valorisation des déchets ou la protection des forêts, il s'agit plutôt de maintenir l'engagement et d'aller plus loin.

D'autres sont en revanche largement à imaginer et expérimenter avec nos partenaires dans les prochaines années : c'est particulièrement vrai, entre autres, de la production d'énergies renouvelables et du changement d'échelle de l'éco-rénovation de l'habitat et des bâtiments publics et d'activités.

POUR ALLER PLUS LOIN

Quelle est la stratégie française pour l'énergie et le climat ?

Selon les prévisions du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat et conformément à l'Accord de Paris adopté par 196 pays, dont la France, le 12 décembre 2015, et entré en vigueur le 4 novembre 2016, il est fondamental de **limiter le réchauffement climatique à +1,5°C ou 2°C** au cours du siècle pour :

- **Limiter la fréquence et l'intensité des événements extrêmes (canicules et sécheresses, feux, inondations et pluies torrentielles, etc.) ;**
- **Préserver la biodiversité**, essentielle à l'existence humaine et aujourd'hui menacée ;
- **Éviter des bouleversements climatiques irréversibles** (fonte des glaces, hausse du niveau des mers, etc.).

Or, malgré les politiques d'atténuation du changement climatique déployées dans le monde, **la hausse des émissions de gaz à effet de serre se poursuit.**

Les objectifs, codifiés à l'article L100-4 du code de l'énergie, sont ceux qu'il faut atteindre, selon les experts, pour espérer contenir le réchauffement sous 2°C.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 a instauré, à cet effet, **deux outils de pilotage** :
→ **la stratégie nationale bas carbone (SNBC) ;**
→ **la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).**

Ces deux feuilles de route, qui expriment les orientations du gouvernement et déclinent les objectifs à court et moyen termes, ont été révisées pour la dernière fois le 21 avril 2020. Elles ont, à cette occasion, vu leurs **ambitions réhaussées afin d'inverser, au plus vite, la courbe des émissions.**

À l'avenir, en accord avec la loi relative à l'énergie et au climat du 9 novembre 2019 et dans la même logique d'accélération de la transition, la SNBC et la PPE devront également être compatibles avec une loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), qui devra être adoptée avant le 1^{er} juillet 2023.



Liens internet utiles

🌐 **Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**
Ministère de la Transition énergétique :
<https://www.ecologie.gouv.fr>

🌐 **Agence de la Transition écologique (ADEME) :**
<https://www.ademe.fr>
<https://bibliothèque.ademe.fr>

🌐 **Observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France :**
<https://www.airparif.asso.fr>

🌐 **IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change)**
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat :
<https://www.ipcc.ch>

🌐 **Cerema :**
<https://www.cerema.fr/fr>

🌐 **Agence régionales énergie-climat (AREC) :**
<https://www.arec-idf.fr>

Comment sont traduits les objectifs nationaux à l'échelon local ?

Si le diagnostic territorial permet d'identifier les secteurs les plus pertinents à mettre à contribution, ses résultats servent également à alimenter des scénarios prospectifs simulant, sur la base d'hypothèses (par exemple mobilisation de 100 % du potentiel des énergies renouvelables estimés dans le diagnostic, rénovation de 100 % des logements, division par 2 de l'usage de la voiture individuelle, etc.), des trajectoires possibles en matière de consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de production d'énergies renouvelables et de séquestration carbone. La collectivité décide d'activer plus ou moins fortement ces leviers, en fonction des particularités et des potentialités du territoire ainsi que de leurs effets sur les secteurs concentrant les plus forts enjeux d'évolution. Elle détermine ainsi sa propre traduction locale des objectifs nationaux.

En quoi consiste l'objectif de neutralité carbone ?

La neutralité carbone est entendue comme l'atteinte de l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines et les absorptions anthropiques par les puits de carbone, c'est-à-dire par les milieux naturels gérés par l'homme (forêts, prairies, sols agricoles, zones humides, etc.) et certains procédés industriels (capture, stockage ou réutilisation du carbone).

Pourquoi un plan d'action sur la qualité de l'air (PAQA) ?

La qualité de l'air peut être altérée par des polluants ayant des effets significatifs sur la santé et l'environnement. **En Île-de-France, le nombre de décès liés à la pollution de l'air évitables chaque année est estimé à 8 000.**

Si Airparif observe, ces dernières années, une tendance à la baisse des émissions et des concentrations de polluants atmosphériques, les Franciliens sont encore exposés à des dépassements des seuils réglementaires et des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), notamment s'agissant des particules fines (PM10) et des oxydes d'azote (NOx), principalement émis par le secteur des transports. C'est la raison pour laquelle la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a renforcé le volet « air » des PCAET en introduisant un plan d'action pour la qualité de l'air, comportant notamment une étude d'opportunité pour la création d'une zone à faibles émissions (ZFE).



Glossaire

Adaptation : ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets afin d'atténuer les effets néfastes. Quatre grandes finalités sont identifiées dans cette démarche.

Artificialisation des sols : transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale.

Atlas de la biodiversité : inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné.

Autopartage : mise à disposition des véhicules en libre-service et disponibles 24h/24 et 7 j/7.

Biocarburant : carburant de substitution obtenu à partir de la biomasse (matière première d'origine végétale, animale ou issue de déchets).

Biodéchets : déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires ou de cuisine.

Chaleur fatale : énergie thermique produite indirectement par un site de production.

Charte de l'arbre : guide et outil de communication sur les moyens à mettre en place en termes de gestion, restauration et de protection du patrimoine arboré.

Charte promoteurs : régit les projets de construction neufs des promoteurs immobiliers via l'encadrement.

Confort d'été : notion associée à la réglementation thermique, qui désigne la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure maximale agréable l'été sans avoir à recourir à un système de climatisation considéré énérgivore.

Continuité écologique : ensemble des espaces naturels, nécessaires à une population d'espèces faunistiques et/ou floristiques, pour circuler et accéder aux zones vitales (alimentation, reproduction...).

Cours d'école oasis : cour d'école qui a été rénovée pour devenir un îlot de fraîcheur : elle est plus végétale, avec des points d'eau, des matériaux naturels et moins d'asphalte.

Logistique du Dernier kilomètre : la logistique du dernier kilomètre est le dernier segment de la chaîne de livraison d'une commande, depuis le site tel qu'un centre de distribution ou un magasin, jusqu'au client final.

Désimperméabilisation des sols : consiste à limiter les surfaces de revêtements et de toitures imperméables.

Eaux pluviales : eau issue des précipitations atmosphériques qui s'écoule sur une surface.

Économie circulaire : consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

Économie de la fonctionnalité : système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit.

Éco-pâturage : consiste à effectuer l'entretien d'un espace enherbé en y laissant paître des animaux.

Efficacité énergétique : elle permet d'adapter le besoin en énergie pour une même utilisation. Consommer moins et mieux pour le même usage.

Empreinte carbone : calcul des émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'un pays (demande finale intérieure), quelle que soit l'origine géographique de la production des biens et services destinés à satisfaire cette consommation ; par opposition à l'inventaire national du bilan carbone qui mesure les émissions sur le territoire.

Énergies de récupération : part d'énergie qui est récupérée pour être valorisée comme source de chaleur.

Énergies renouvelables (EnR) : sources d'énergie dont le renouvellement naturel est assez rapide pour qu'elles puissent être considérées comme inépuisables

Espace Naturel Sensible (ENS) : outil de protection des espaces naturels.

Espace naturel ordinaire : espaces laissés en friche, le long des cours d'eau, au fond du jardin, sur des parcelles agricoles en exploitation extensive, au bord des routes et chemins, dans les parcs urbains...

Expansion urbaine : progression des surfaces urbanisées à la périphérie des villes.

Forêt de protection : statut qui prévoit une forte protection du foncier, et garantit ainsi la pérennité de l'état boisé. Il implique par ailleurs un régime forestier spécial, qui fixe les conditions de gestion des forêts.

Forêt mosaïque : consiste à varier les peuplements et les modes de gestion forestière au sein d'un même espace.

Gaz à effet de serre (GES) : gaz présent dans l'atmosphère qui retient une partie de la chaleur dans l'atmosphère. Une concentration de ces gaz dans l'atmosphère se traduit par une hausse de sa température.

Gaz naturel pour véhicules (GNV) : gaz composé à 90% de méthane utilisé comme carburant.

Géothermie : utilisation de l'énergie contenue dans le sous-sol comme source de chaleur et d'électricité. C'est une énergie inépuisable, propre et disponible toute l'année.

Gigawatt-heure (GWh) : unité de mesure d'énergie équivalant à une puissance d'un gigawatt agissant pendant une heure.

Hackathon : rassemblement durant plusieurs jours et au minimum une nuit en vue de collaborer sur des sujets pointus et innovants.

Îlot d'avenir : expérimentations d'essences pour adapter les forêts aux changements climatiques.

Îlot de chaleur urbain (ICU) : phénomène physique d'effet de dôme thermique créant un microclimat urbain où les températures sont significativement plus élevées que dans les zones rurales environnantes.

Intermodalité : utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement.

Maladie de l'encre : provoquée par un champignon parasite, qui attaque le système racinaire et le collet de l'arbre provoquant inévitablement son dessèchement et sa mort.

Mare filtrante : marais artificiel, utilisé comme l'une des techniques d'épuration des eaux et éventuellement de dépollution des sols, en utilisant les plantes et la microflore bactérienne ou fongique qui leur est associée au travers du service écosystémique d'auto-épuration de ce milieu.

Mégawatt-heure (MWh) : unité de mesure correspondant à l'énergie dépensée par un appareil d'une puissance de 1 000 000 watts pendant une heure.

Méthanisation : traitement naturel des déchets organiques qui conduit à une production de gaz convertible en énergie.

Micro-forêts : plantation dense, de l'ordre de trois « arbres » (ou plutôt 3 jeunes plants ligneux) d'environ 30 à 60 cm de hauteur par m² sur une superficie de quelques centaines de m².

Milieu humide : zone naturelle ou artificielle caractérisée par la présence d'eau.

Mix énergétique : répartition des différentes sources d'énergies primaires utilisées (d'origine fossile, nucléaire ou renouvelable) pour les besoins énergétiques dans une zone géographique donnée.

Neutralité carbone : atteinte de l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines et les absorptions anthropiques par les puits de carbone, c'est-à-dire par les milieux naturels gérés par l'homme (forêts, prairies, sols agricoles, zones humides, etc.) et certains procédés industriels (capture, stockage ou réutilisation du carbone).

Noue paysagère : larges fossés qui permettent la rétention, l'acheminement et l'infiltration des eaux pluviales.

Oxyde d'azote (NOx) : le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les bronches. Il provoque des troubles respiratoires, des affections chroniques et des perturbations du transport de l'oxygène dans le sang, en se liant à l'hémoglobine.

Particules fines (PM10) : particules en suspension dans l'air ambiant, d'un diamètre inférieur à 2,5 microns. Les particules plus fines pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire où elles peuvent provoquer une inflammation et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble.

Plan de mobilité d'entreprise : ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés d'une entreprise, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier.

Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement (PPBE) : définit les actions pour prévenir et réduire les effets des nuisances sonores dans l'environnement.

Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) : outil de gestion des risques naturels qui cartographie les risques d'inondation et qui régit l'urbanisation dans les zones exposées.

Pression des activités humaines (pression anthropique) : facteur de stress d'origine humaine provoquant des perturbations, des dommages ou la perte d'un ou plusieurs composants d'un écosystème de manière temporaire ou permanente.

Glossaire

PRIF (Périmètre Régional d'Intervention Foncière) :

un PRIF est l'expression d'une décision politique concertée permettant à la Région d'Île-de-France, agissant par l'Agence des espaces verts (AEV), de mettre en œuvre une démarche et des actions de préservation et de mise en valeur des espaces ouverts et des paysages.

Projet de renouvellement urbain : désigne l'action de reconstruction de la ville sur elle-même et de recyclage de ses ressources bâties et foncières en transformant les quartiers présentant des fragilités et des difficultés socio-économiques.

Puits de carbone / séquestration carbone : ensemble des mécanismes naturels qui conduisent à la fixation du carbone atmosphérique dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois.

Référentiel de l'aménagement durable :

boîte à outils encadrant les projets de développement durable du territoire.

Renaturation : processus permettant à un milieu dénaturé par l'homme de retrouver un état proche de son état naturel initial.

Report modal : report d'une partie des flux d'un mode de transport vers un autre.

Réseau de chaleur : système de distribution de chaleur qui permet un acheminement via un ensemble de canalisations s'appuyant généralement sur des énergies renouvelables et de récupération.

Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) : outil de structuration de la démarche d'achat responsable pour les collectivités. A compter du 1er janvier 2023, tout acheteur public dont le volume annuel d'achats excède 50 millions d'euros doit élaborer un tel schéma qui détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique contribuant à la promotion d'une économie circulaire.

Services écosystémiques : rendent la vie humaine possible, par exemple en fournissant des aliments nutritifs et de l'eau propre, en régulant les maladies et le climat, en contribuant à la pollinisation des cultures et à la formation des sols et en fournissant des avantages récréatifs, culturels et spirituels.

Tonne équivalent (Teq) CO₂ : 1 TeqCO₂ représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone.

Valorisation des déchets : il existe trois différents types de valorisation : la valorisation matière qui consiste à utiliser la matière du déchet pour un nouveau processus de production ; la valorisation organique qui repose sur le compostage et la méthanisation ; la valorisation énergétique qui est faite via l'incinération de déchets et permet de créer de la chaleur qui est utilisée pour alimenter les systèmes de chauffage et d'électricité.

Végétalisation : consiste à mettre en place une couverture végétale avec des plantes.

Vélo cargo : vélo dont la structure est conçue pour le transport de fret.

Vulnérabilité : propension d'une population ou d'un écosystème à subir des dommages en cas de variations climatiques, qui dépend de leur capacité d'adaptation.

Zéro phyto : entretien des espaces extérieurs (espaces publics, jardins, bords de route...) particuliers sans utilisation de produits phytosanitaires de synthèse.

Zone à faibles émissions (ZFE) : levier à la disposition des collectivités pour lutter contre la pollution émise par le trafic routier en instaurant un espace, sur tout ou partie de leur territoire, où la circulation des véhicules est différenciée selon leur niveau de pollution.

Zones Agricoles Protégées (ZAP) : outil qui permet de protéger durablement la vocation agricole de certains espaces et de les soustraire à la pression de l'urbanisation.

Zone naturelle d'expansion des crues : espace naturel ou aménagé où les eaux de débordement peuvent se répandre lors d'un épisode de crue.

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) : zones de conservation de la biodiversité, créées lors de la réalisation d'inventaires naturalistes et ne constituant pas un dispositif de protection réglementaire. On en distingue 2 types :

- Les ZNIEFF de type I, de dimensions réduites, qui accueillent au moins une espèce ou un habitat écologique patrimonial,
- Les ZNIEFF de type II, plus étendues, qui présentent une cohérence écologique et paysagère, avec de fortes potentialités écosystémiques.



© JAoustin



Projet de Territoire - Plan Climat : une démarche, 2 documents

Jeudi 30 juin 2022, les élus du territoire, réunis en conseil communautaire autour du Président Pierre Fond, ont adopté le Projet de Territoire 2020-2026 de la CASGBS.

Ce document stratégique fédérateur exprime la vision des élus pour l'agglomération et incarne la feuille de route de la CASGBS au service des communes et des habitants, en articulation avec le Plan Climat.

Le cap est fixé sur :

- **Une Agglo utile** qui agit concrètement pour faciliter le quotidien.
- **Une Agglo créative** qui met en réseau pour faire fructifier les initiatives et catalyser les innovations.
- **Une Agglo attractive** qui cultive un cadre d'exception pour vivre, travailler et se divertir.
- **Une Agglo nature** qui préserve ses paysages.
- **Une Agglo responsable** qui œuvre pour réduire notre empreinte environnementale et maîtriser la facture énergétique.

Plus d'infos sur
www.casgbs.fr

NOTES

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL - Synthèse

Directeur de la publication : Pierre Fond Réalisation - CASGBS

Conception : tempsRéel

Impression : Desbouis Grésil Montgeron Imprimé sur papier recyclé

Téléchargeable sur www.casgbs.fr

Février 2023

Saint Germain bouclesdeseine

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



**Communauté d'agglomération
Saint Germain Boucles de Seine**
Parc des Érables - Bâtiment 4
66 route de Sartrouville - 78230 Le Pecq

